

DISPOSITIF POUR LA FIXATION D'UN BRACELET
A UNE BOITE DE MONTRE

La présente invention concerne un dispositif pour la fixation d'un bracelet à une boîte de montre comportant une carrure munie d'une paire de cornes de fixation du bracelet, et plus particulièrement un tel dispositif
5 permettant d'interchanger le bracelet de façon simple, sans outil et sans risquer d'endommager la boîte et/ou le bracelet.

Un bracelet de montre est généralement fixé sur les cornes de la boîte de montre au moyen de barrettes sur
10 lesquelles sont adaptés les brins du bracelet, les extrémités des barrettes étant fixées aux cornes de la boîte de montre. Les barrettes le plus souvent utilisées sont dites barrettes à ressort et comprennent à leurs extrémités deux pivots. Ces pivots sont mobiles à
15 l'intérieur d'un tube central et sont soumis à l'action d'un ressort, lui aussi logé à l'intérieur du tube, et poussant les pivots vers l'extérieur. Les cornes sont munies de trous correspondants dans lesquels les pivots des barrettes pénètrent. Les deux cornes sont parallèles
20 et généralement écartées l'une de l'autre de quinze à vingt millimètres.

Un tel système de fixation du bracelet sur la boîte de montre présente l'inconvénient de nécessiter dans la plupart des cas l'intervention d'un professionnel pour
25 démonter le bracelet lorsque ce dernier doit être remplacé par un autre. En outre, cette opération de démontage est réalisée avec un outil spécialisé, par exemple des brucelles, qui risque de blesser la boîte de montre. Ce système n'est par conséquent pas très satisfaisant et ne
30 répond pas aux exigences actuelles du marché qui demande des dispositifs de fixation de bracelet permettant aux utilisateurs eux-mêmes de remplacer facilement leur bracelet par un autre. On peut par exemple souhaiter à

tout moment de la journée adapter le type de sa montre-bracelet au gré des circonstances, et donc pouvoir facilement changer soi-même de bracelet, par exemple pour avoir un bracelet assorti à la couleur des ses vêtements.

5 L'invention a donc pour but principal de remédier aux inconvénients de l'art antérieur susmentionné en fournissant un dispositif de fixation rapide d'un bracelet de montre, sûr et peu coûteux, qui puisse être mis en oeuvre aisément par l'utilisateur lui-même, qui s'adapte à
10 n'importe quel type de bracelet et qui ne nuise pas à l'esthétique de la montre.

A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif pour la fixation d'un bracelet à une boîte de montre comportant une carrure munie d'une paire de cornes de
15 fixation de bracelet, ce dispositif permettant l'accouplement et le désaccouplement instantané d'un brin du bracelet à la carrure sans outil ni connaissance particulière ou contrôle visuel, caractérisé en ce qu'une des extrémités du bracelet est solidaire d'une plaque
20 comportant deux paires d'ergots, et coopérant avec deux paires de rainures prévues dans des faces latérales des cornes.

Grâce à ces caractéristiques, l'utilisateur peut aisément démonter ou remonter le bracelet sur une boîte de
25 montre en introduisant les ergots dans les rainures auxquelles ils sont associés et en les calant dans le fond de celles-ci.

Un autre avantage du présent dispositif de fixation réside dans le fait que les points de liaison du bracelet
30 à la boîte de montre sont multipliés par deux et permettent une liaison solide et fiable.

Un autre avantage encore du présent dispositif de fixation réside dans le fait qu'il peut être indifféremment utilisé avec des bracelets souples, par
35 exemple en cuir ou tissu, et avec des bracelets à maillons métalliques.

Selon une caractéristique de l'invention, chaque paire de rainures comprend une rainure rectiligne et une

rainure coudée présentant une partie d'introduction rectiligne prolongée par une partie en retour.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, les ergots sont disposés respectivement le long des bords longitudinaux de ladite plaque et en ce que les rainures
5 sont ménagées sur les parois latérales en regard des cornes.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la
10 description suivante d'un mode de réalisation de l'invention donné à titre purement illustratif et non limitatif, cette description étant faite en liaison avec les dessins dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective du
15 dispositif de fixation selon l'invention;
- les figures 2 et 3 sont des vues en coupe partielle représentant les formes et usinages des rainures ménagés dans le dispositif de l'invention, et
- les figures 4, 5 et 6 représentent respectivement
20 dans l'ordre, les positions relatives des ergots dans les rainures au cours du montage du bracelet sur la boîte de montre à l'aide du dispositif de fixation selon l'invention.

La figure 1 est une vue partielle en perspective
25 d'une boîte de montre comprenant une carrure 2 et d'une extrémité d'un bracelet 1 destiné à être attaché de façon articulée sur la carrure 2 à l'aide du dispositif selon l'invention. La carrure 2 comprend deux paires de cornes de fixation 2f du bracelet 1, une seule paire de ces
30 cornes 2f étant représentée sur la figure. Les deux paires de cornes 2f sont placées de façon classique sur les côtés opposés de la carrure 2, à 12 heures et à 6 heures. Par cornes, on comprendra dans le contexte de l'invention tout élément de forme variée servant à attacher le bracelet 1 à
35 la boîte de montre. Ces cornes 2e peuvent épouser la forme générale de la carrure 2, mais pas nécessairement. On notera que les éléments d'attache se rattachant peu ou pas à la carrure 2, ou encore rapportés sur la boîte, sont

également compris dans cette définition générale des cornes.

Avec cette nouvelle invention, les trous à l'intérieur des cornes 2f sont remplacés par deux paires de rainures 2a, 2b et 2c, 2d. Les rainures 2b et 2c sont droites/rectilignes et verticales, alors que les rainures 2a et 2d sont coudées, permettant ainsi le guidage jusqu'au calage du bracelet 1. Les rainures 2a, 2d coudées présentent une partie d'introduction rectiligne prolongée par une partie en retour. Les rainures 2b, 2c rectilignes sont proximales, et les rainures 2a, 2d coudées sont distales relativement à la carrure 2. Comme cela ressort en particulier de la figure 3, on voit que les retours s'étendent vers l'extérieur de la carrure 2 et que la partie d'introduction rectiligne et la partie en retour forment de préférence un angle aiguë entre elles, typiquement de l'ordre de 45°.

Sur le bracelet 1, l'invention se traduit par une plaque 4, de préférence rigide et légèrement cintrée, épousant la forme du poignet et munie de quatre ergots 4a, 4b, 4c et 4d qui viendront prendre place dans les rainures 2a, 2b, 2c, 2d ménagées à l'intérieur des cornes 2e, plus précisément sur les parois latérales en regard de ces cornes 2e. De préférence, les ergots 4a, 4b, 4c, 4d sont ménagés à l'extrémité libre de la plaque 4 et sont disposés respectivement le long des bords longitudinaux extérieurs de cette plaque.

Ces ergots 4a, 4b, 4c, 4d peuvent être réalisés de façon industrielle sous la forme d'axes traversants, de tétons rapportés par soudure, par sertissage ou par tout autre moyen, ou peuvent faire partie intégrante de la plaque 4. La plaque 4 peut être perforée, rainurée ou bosselée pour faciliter l'adaptation de tout type de bracelet (cuir, métal, plastique, tissu, caoutchouc etc.). La plaque 4 étant identique pour chaque côté de la carrure 2, il est donc possible d'inverser chaque demi-bracelet pour satisfaire les besoins des droitiers et des gauchers.

Les plaques 4 devant être de préférence rigides, l'emploi de tout matériau le permettant est envisageable.

En référence à ces dessins, pour le fonctionnement de cette nouvelle invention, il suffit de présenter la plaque 4 entre les cornes 2f de la carrure 2, de faire coulisser les ergots 1d et 1a dans les rainures 2a et 2d, puis de tirer la plaque 4 vers le haut et à droite comme l'indique la figure 4, en basculant la plaque 4 vers le bas, les ergots 1a et 1d venant alors automatiquement au fond des rainures 2a et 2d tout en faisant monter les ergots 1b et 1c dans les rainures 2b et 2c comme l'indique la figure 5. En poursuivant le même mouvement, les ergots 1b, 1c montent automatiquement en butée dans les rainures 2b, 2c, rendant ainsi la plaque 4, et donc le bracelet 1 instantanément solidaire de la carrure 2, et donc de la montre, sans aucune fixation, comme l'indique la figure 6. Le maintien final se fait par la mise au poignet de la montre.

Pour enlever la plaque 4 de la montre, autrement dit de la carrure 2, il suffira de faire la manoeuvre inverse.

Selon une variante d'exécution de l'invention non représentée, un taquet de blocage matérialisé par une bille, par exemple rappelée par un ressort, un bossage ou tout autre moyen mécanique sur la carrure 2 ou la plaque 4 peut être rajouté.

Les formes de la carrure 1, des cornes 2f et de la plaque 4 ainsi que les proportions ne sont bien évidemment pas limitatives.

L'invention est particulièrement destinée :

- à la fixation rapide, sûre, facile et sans outillage d'un bracelet à une montre;
- à la stabilisation du bracelet-montre sur le poignet sans serrage excessif de ce dernier;
- à une sécurité et une robustesse deux fois supérieure à la normale (quatre points au lieu de deux généralement).

REVENDICATIONS

1. Dispositif pour la fixation d'un bracelet (1) à une boîte de montre comportant une carrure (2) munie d'une paire de cornes de fixation (2f) du bracelet (1), le dispositif permettant l'accouplement et le désaccouplement instantané d'un brin du bracelet (1) à la carrure (2) sans outil ni connaissance particulière ou contrôle visuel, caractérisé en ce qu'une des extrémités du bracelet (1) est solidaire d'une plaque (4) comportant deux paires d'ergots (4a, 4b, 4c, 4d) et coopérant avec deux paires de rainures (2a, 2b, 2c, 2d) prévues dans des faces latérales des cornes (2e).

2. Dispositif de fixation selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque paire de rainures (2a, 2b, 2c, 2d) comprend une rainure rectiligne et une rainure coudée présentant une partie d'introduction rectiligne prolongée par une partie en retour.

3. Dispositif de fixation selon la revendication 2, caractérisé en ce que la rainure rectiligne est proximale et la rainure coudée est distale relativement à la carrure (2).

4. Dispositif de fixation selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que le retour s'étend vers l'extérieur de la carrure (2).

5. Dispositif de fixation selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que la partie d'introduction rectiligne et la partie en retour forment un angle aiguë.

6. Dispositif de fixation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les paires d'ergots (4a, 4b, 4c, 4d) sont ménagées à l'extrémité libre de la plaque (4).

7. Dispositif de fixation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les ergots sont disposés respectivement le long des bords longitudinaux extérieurs de ladite plaque et en ce que les



rainures (2a, 2b, 2c, 2d) sont ménagées sur les parois latérales en regard des cornes (2e).

8. Dispositif de fixation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la
5 plaque (4) est rigide et cintrée.

9. Dispositif de fixation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un taquet de blocage matérialisé par une bille est ménagé sur la carrure (2) ou la plaque (4) pour maintenir la plaque en
10 position.

